



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

situation sanitaire en Guyane

Question au Gouvernement n° 4374

Texte de la question

SITUATION SANITAIRE EN GUYANE

M. le président. La parole est à M. Lémaïck Adam.

M. Lémaïck Adam. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, en Guyane, le système hospitalier a atteint un point de non-retour : chambres nettoyées tous les trois jours, draps inchangés pendant plusieurs jours, restauration hospitalière non assurée. Pire : au Centre hospitalier de l'ouest Guyanais (CHOG), la direction de l'hôpital en est arrivée à distribuer les repas aux patients.

Ces situations ubuesques sont la réalité des Guyanais hospitalisés depuis l'instauration de l'obligation vaccinale pour les soignants. Les vidéos existent, monsieur le ministre. En effet, sur les trois hôpitaux du territoire, sont vaccinés 95 % de médecins, 52 % des infirmiers et seulement 25 % des agents de services hospitaliers (ASH), un corps indispensable au fonctionnement de l'hôpital. De ce fait, le système hospitalier ne fonctionne qu'à hauteur de 25 %. Le personnel vacciné est particulièrement épuisé.

Monsieur le ministre, la prise en charge sanitaire des Guyanais est en péril. Le tissu sanitaire guyanais étant déjà fragile, nous courrons droit à la catastrophe, comme le disent les professeurs des différents services. Après la covid-19, aurions-nous affaire à la covid-21 dont les symptômes seraient la non-prise en charge de nos malades ?

Entendons-nous bien : je ne me fais pas l'avocat de ceux qui refusent de se faire vacciner. Je suis convaincu que la vaccination est tout à la fois un bienfait pour moi-même et un acte de protection collective. Je me suis fait vacciner en responsabilité depuis avril 2021. Comme beaucoup de collègues élus, j'invite et j'encourage à la vaccination. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

Mais nous devons nous rendre à l'évidence : pour l'heure, la loi sur l'obligation vaccinale des soignants n'est pas applicable en l'état en Guyane. La situation actuelle appelle la mise en place de mesures urgentes et transitoires. Ainsi, monsieur le ministre, quelles solutions comptez-vous apporter pour pallier ce manque de personnel ? Nous saluons bien sûr l'envoi d'une réserve sanitaire pour deux semaines, mais nous craignons que cela ne suffise pas. *(Mêmes mouvements.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. La Guyane comme d'autres territoires ultramarins a été touchée au cours du mois d'août par une vague très forte de covid-19, poussée par le variant delta. Ceux qui pensent que l'épidémie a disparu se trompent : le taux d'incidence est supérieur à 500 en Guyane ; les hôpitaux y connaissent une charge sanitaire très forte, une saturation. Comme dans d'autres territoires ultramarins, cette

situation résulte d'un taux de couverture vaccinale beaucoup trop faible. J'ai entendu votre appel à la vaccination. Il est important. Il serait bon que toutes les personnalités engagées pour la Guyane puissent lancer cet appel également. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*) Il n'y a pas de secret : tant que la vaccination ne sera pas plus importante, la Guyane s'exposera à des risques de récurrence. Comme partout ailleurs sur le territoire de la République, le vaccin y est disponible depuis près d'un an.

Nous aidons évidemment la Guyane comme nous avons aidé les autres territoires ultramarins : quatre-vingt-seize soignants de métropole sont actuellement présents sur site afin d'augmenter les capacités de réanimation. Chaque fois que des besoins seront exprimés pour la Guyane, nous y enverrons des renforts sanitaires. Au total, plus de 2 500 soignants sont déjà partis de la métropole vers différents territoires ultramarins depuis le milieu du mois d'août. C'était une première dans l'histoire de notre pays. Le mouvement ne s'arrêtera pas tant que la situation sanitaire l'exigera. De la même manière, nous poursuivrons les évacuations sanitaires – certaines ont déjà eu lieu à destination des Antilles françaises – pour venir en aide.

En Guyane comme ailleurs, l'obligation vaccinale doit s'appliquer à toutes les personnes concernées. Comme en Martinique et en Guadeloupe en leur temps, il faut le faire avec le discernement nécessaire, compte tenu de la forte pression sanitaire : on ne saurait décemment se priver de soignants. Rappelons toutefois que la médecine la plus qualitative n'est pas celle-là mais celle qui consiste à protéger les personnes qui viennent à l'hôpital pour d'autres raisons et qui risquent d'y tomber malade si les soignants ne se font pas vacciner. Je lance donc un nouvel appel à la responsabilité. Tant qu'il n'y a pas une vaccination massive comme celle que nous connaissons en métropole, les risques de cinquième ou sixième vagues sont réels. (*Mêmes mouvements.*)

Données clés

Auteur : [M. Léniaïck Adam](#)

Circonscription : Guyane (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4374

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 octobre 2021](#)